

Crise du COVID-19 : Mesures prises en faveur des entreprises

1) Délais de paiement
d'échéances sociales et/ou
fiscales (URSSAF, impôts
directs)

2) Remises d'impôts directs
pouvant être décidées dans
le cadre d'un examen
individualisé des demandes

3) Report du paiement des
loyers, des factures d'eau,
de gaz et d'électricité

4) Aide à la négociation
avec les banques, d'un
rééchelonnement des
crédits bancaires

5) Maintien de l'emploi
dans les entreprises par le
dispositif de chômage
partiel simplifié et renforcé

6) Appui au traitement d'un
conflit avec des clients ou
fournisseurs

ETAT + RÉGIONS

1) Création de task force ou cellules de crise régionales

2) Aide en faveur des TPE, des indépendants, des professions
libérales, des microentreprises et des associations
employeuses les plus touchés grâce à la création d'un Fonds
de solidarité national :

=> jusqu'à 1.500€ d'aide mensuelle pour perte d'exploitation ;
=> 2.000€ d'aide forfaitaire pour impossibilité de régler les
créances.

3) Reconnaissance du Coronavirus comme un cas de force
majeure pour les marchés publics et donc non application des
pénalités de retards pour les entreprises

4) Réponses aux problèmes de trésorerie des entreprises

Etat => 300 Mds€ pour garantir des lignes de trésorerie bancaires
Régions (généralement avec Bpifrance) => garantie, prêt
rebond, différé de remboursement des avances remboursables,
etc.

1) Accélération du paiement
des fournisseurs et prestataires
des Régions

2) Mise en place de moratoires
sur les remboursements de prêts
et des loyers dus

3) Mise en place de numéros
verts dédiés aux acteurs
économiques

4) Maintien de la rémunération
des stagiaires de la formation
professionnelle et financement
des frais
pédagogiques des organismes
de formation

5) Soutien à la trésorerie des
filières exposées (Ex. : BTP =>
fonds d'indemnisation pour
couvrir une part des coûts fixes /
Transports : prise en charge
extracontractuelle des
frais fixes / Tourisme et culture :
Fonds régional d'urgence)

6) Préparation de plans de relance
et de mesures d'aides à la
relocalisation des entreprises

Pour plus d'informations sur les dispositifs de l'Etat :

<https://www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises>

Pour plus d'informations sur les dispositifs des Régions :

<http://regions-france.org/actualites/actualites-nationales/coronavirus-mesures-adoptees-regions-25-mars-2020/>